



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0246**

Objet : Zone d'activités économiques intercommunale de
Renevier à Barraux – Cession d'un tènement à la société
NET BRILLANCE

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 57
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 17
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le

04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'avis du Domaine référencé 2023-38027-35297 en date du 2 juin 2023

La société NET BRILLANCE souhaite acquérir un tènement d'une superficie d'environ 1 511 m² dans la zone d'activités intercommunale Renevier à Barraux. Il s'agit du lot n° 8 de la ZAE, cadastré ZA 74.

Créée en octobre 2015, NET BRILLANCE est une société de nettoyage et de location de matériel de nettoyage. Cette SAS est gérée par Monsieur Hanane Driouach et compte 25 salariés. Son activité se concentre autour du secteur de Annecy en Haute-Savoie.

L'entreprise suit une forte croissance et cherche à toucher de nouveaux marchés sur le Nord Isère, elle a donc besoin de plus grands locaux pour accompagner son développement. A travers ce projet, Monsieur Driouach prévoit l'implantation d'un bâtiment de 510 m². Ce dernier accueillera un grand entrepôt de stockage et des bureaux, notamment pour délocaliser le siège actuel d'Annecy.

Enfin, à travers ce projet, l'entreprise prévoit la création de 28 nouveaux emplois sur les trois ans à venir.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **Céder à l'entreprise NET BRILLANCE, ou toute personne morale qu'elle souhaiterait lui substituer, un lot d'une surface de 1 511 m² environ au prix de 60 € HT le m² soit un total de 90 660 € HT environ,**
- **L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

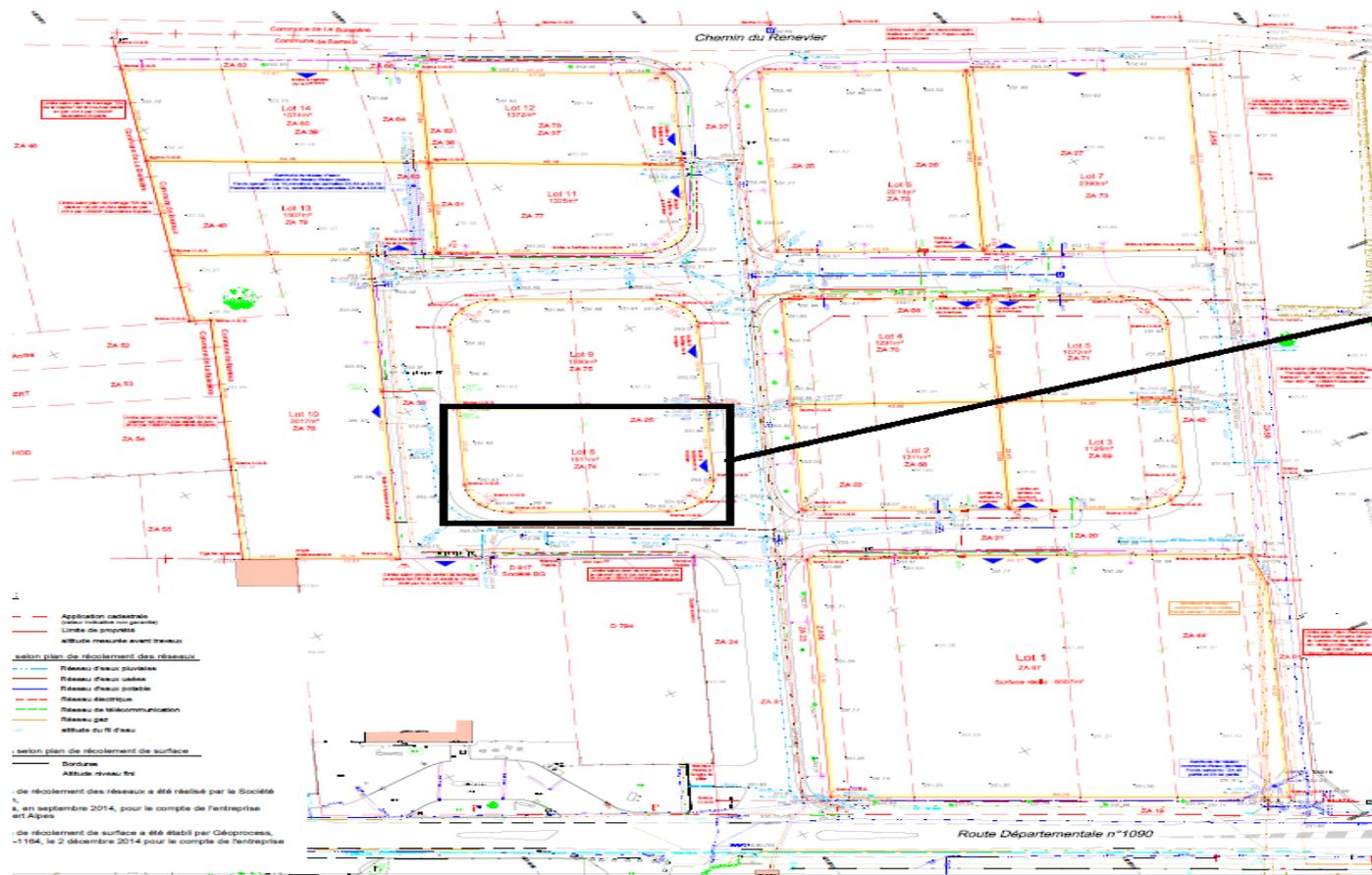
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **26 JUIN 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



**Implantation
NET BRILLANCE**

Direction départementale des Finances publiques de l'Isère

Pôle d'Évaluation Domaniale
8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 33
mél. : ddip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yolène HALLEY
téléphone : 06 14 74 94 08
mél. : yolene.halley@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 12497283

Réf OSE : 2023-38027-35297

Grenoble, le 2 juin 2023

Le Directeur départemental à

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
LE GRESIVAUDAN**

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : validation d'accord pour la cession d'un bien immobilier.

Affaire suivie par : Florian NURY

Par saisine du 10 mai 2023 vous demandez l'accord du service des Domaines pour la cession d'un lot de terrain à bâtir situé en zone économique situé sur la ZA Renevier à Barraux - parcelle ZA 74 d'une contenance de 1 511 m².

La cession à 60 € HT / m², correspondant aux dernières valeurs retenues pour ce type de bien sur tout le secteur, n'appelle pas d'observation.

La présente lettre-avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Yolène HALLEY
Contrôleur principal des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.